

# Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre

#### HAVRE-SAINT-PIERRE PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 avril à 19h30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire Paul Barriault,

#### **SONT PRÉSENTS:**

Sylvain Cormier conseiller siège n° 1 Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2 Jonathan Blais conseiller siège n° 3 Charlotte Cormier conseillère siège n° 4 Nathalie Bernier conseillère siège n° 5

#### ABSENCE(S):

Charles Arsenault conseiller siège n° 6

#### **SONT AUSSI PRÉSENTS:**

Guillaume Cormier, directeur général Laura Mansbridge, directrice générale adjointe

#### **INSCRIPTION DES PRÉSENCES**

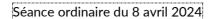
Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

### RÉSOLUTION N° 2024-0060 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire l'adoption tel que déposé.

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault appuyé par la conseillère Nathalie Bernier et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.





#### RÉSOLUTION N° 2024-0061 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier appuyé par le conseiller Jonathan Blais et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

#### RÉSOLUTION N° 2024-0062 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 MARS 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault appuyé par la conseillère Nathalie Bernier et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

#### RÉSOLUTION N° 2024-0063 LISTE DES COMPTES À PAYER AU 4 AVRIL 2024 : APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier appuyé par le conseiller Jonathan Blais et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 99 820,85 \$ en date du 4 avril 2024.

# RÉSOLUTION N° 2024-0064 ASSOCIATIONS/ORGANISMES : CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT une demande de l'École de musique de Havre-Saint-Pierre pour l'utilisation de la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue pour la présentation de leur spectacle de fin d'année;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu



#### Séance ordinaire du 8 avril 2024

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue pour la présentation du spectacle de fin d'année de l'École de musique de Havre-Saint-Pierre qui se tiendra le 5 mai 2024.

Que les heures de travail effectuées par les employés de la Municipalité, en dehors de l'horaire régulier, seront à la charge de l'École de musique de Havre-Saint-Pierre au tarif établi à la « Politique tarifiaire » en vigueur.

## RÉSOLUTION N° 2024-0065 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - FINANCES : DÉPÔT

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier appuyé par le conseiller Jonathan Blais et unanimement résolu

Que le rapport du directeur général concernant les finances soit déposé au conseil municipal.

## RÉSOLUTION N° 2024-0066 BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023 : DÉPÔT

CONSIDÉRANT QUE dans sa stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le gouvernement du Québec demande aux municipalités de produire un rapport annuel concernant la gestion de l'eau potable;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier appuyé par le conseiller Jonathan Blais et unanimement résolu

Que le bilan annuel de la qualité de l'eau potable, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 , soit déposé au Conseil municipal.

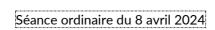
#### RÉSOLUTION N° 2024-0067 RÈGLEMENT N° 391 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 298 -RÈGLEMENT DE ZONAGE » : ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 février 2024 et que le projet de règlement a été déposé au cours de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique sur le premier projet de règlement s'est tenue le 27 mars 2024 à 20 h;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Que le 2e projet de règlement n° 391 « Règlement modifiant le règlement n° 298 - Règlement de zonage » soit adopté par le conseil.





## RÉSOLUTION N° 2024-0068 RÈGLEMENT N°392 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 339 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS » : ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 février 2024 et que le projet de règlement a été déposé au cours de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique sur le premier projet de règlement s'est tenue le 27 mars 2024 à 19 h;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par la conseillère Charlotte Cormier et unanimement résolu

Que le 2e projet de règlement n°392 « Règlement modifiant le règlement n° 339 relatif aux usages conditionnels » soit adopté par le conseil.

## RÉSOLUTION N° 2024-0069 RÈGLEMENT N° 394 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 355 -RÈGLEMENT RÉGISSANT LES COMPTEURS D'EAU » : ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Charles Arsenault et le dépôt du projet de règlement n° 394 lors de la séance du 11 mars 2024;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

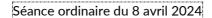
Que le règlement n° 394 « Règlement modifiant le règlement n° 355 - Règlement régissant les compteurs d'eau » soit adopté par le conseil.

# RÉSOLUTION N° 2024-0070 REPRÉSENTANT - CONSEIL D'ADMINISTRATION - PORT DE HAVRE-SAINT-PIERRE : NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE le Port de Havre-Saint-Pierre réserve un siège sur son conseil d'administration à la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier appuyé par le conseiller Jonathan Blais et unanimement résolu

Que le conseil municipal nomme la conseillère Nathalie Bernier pour représenter la Municipalité sur le conseil d'administration du Port de Havre-Saint-Pierre pour l'année 2024-2025.





#### RÉSOLUTION N° 2024-0071 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre fait partie du Schéma de couverture de risques de la MRC de Minganie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Minganie doit mettre à jour son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier appuyé par le conseiller Jonathan Blais et unanimement résolu

Que la Municipalité recommande l'adoption du Schéma de couverture de risque révisé en sécurité incendie 2024-2034 sous réserve des modifications dont elle a fait part à la MRC de Minganie.

# RÉSOLUTION N° 2024-0072 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ): APPUI

CONSIDÉRANT QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement:

CONSIDÉRANT QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

CONSIDÉRANT QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107000 \$ par logement;

CONSIDÉRANT QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

CONSIDÉRANT QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;



#### Séance ordinaire du 8 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier appuyé par la conseillère Charlotte Cormier et unanimement résolu

Que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure.

Que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes.

Que le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités.

Que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un «cadre de croissance municipale» modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

Que la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.



## Séance ordinaire du 8 avril 2024

# PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions du public.

# RÉSOLUTION N° 2024-0073 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault appuyé par le conseiller Jonathan Blais et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20 h 05.

Havre-Saint-Pierre, le 9 avril 2024
Paul Barriault, maire
Guillaume Cormier, directeur général